

18 jan 2013 -13:17

Appartient à Conseil des ministres du 18 janvier 2013

Modification du système d'assistance médicale dans le secteur public

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à modifier le système d'assistance médicale pour ce qui concerne le secteur public, afin de donner plus de souplesse dans la prise de congé en cas d'hospitalisation d'un enfant.

Le projet prévoit la possibilité de suspendre totalement la carrière professionnelle pour l'assistance ou les soins à un enfant mineur pendant ou juste après l'hospitalisation de l'enfant, pour une durée d'une semaine, renouvelable pour une semaine supplémentaire dans le prolongement. Auparavant, la durée minimale de ce congé était d'un mois. La durée globale du congé sur l'ensemble de la carrière est inchangée (trois mois).

Cette mesure permet d'aligner le système prévu dans la fonction publique sur celui en vigueur pour les travailleurs du secteur privé.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Monica De Coninck, ministre de
l'Emploi
Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 11
<http://www.emploi.belgique.be>